

PIECES A PRODUIRE

Les pièces suivantes doivent être jointes à la demande et adressées directement au service des Permis de conduire.

Préfecture du Var
Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau de la Circulation Routière
Section des Permis de Conduire
Boulevard du 112^{ème} Régiment d'Infanterie
83070 Toulon cedex

- 1) - Soit la photocopie de la carte nationale d'identité française ou du passeport français.
- Soit la photocopie de la carte d'ancien combattant.
- Soit la photocopie d'une carte professionnelle délivré par une autorité administrative.
- Soit la photocopie de la carte militaire.
- Soit la photocopie du permis de chasser.
- Et pour les résidents étrangers, la photocopie de la carte de séjour.
- 2) Deux photographies d'identité récentes (35x45 sur fond clair tête nue, de face (**pas de photographie faite par informatique sur imprimante.**)
Ecrire au dos de la photo les nom et prénom du candidat.
- 3) Pour permis détérioré : le permis usagé.
- 4) Pour permis perdu ou volé : le certificat de l'autorité qui a reçu la déclaration de perte ou vol.
- 5) Pour le changement d'adresse ou le changement d'identité (mariage, divorce) le permis original doit être joint à la demande.
- 6) Pour les demandes de duplicata concernant un permis délivré au sein de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen, joindre une attestation des autorités compétentes de l'Etat ayant délivré ou établi le titre de conduire. Ce certificat doit indiquer toutes les références du permis et préciser les sanctions éventuelles.
- 7) **1 enveloppe affranchie au tarif normal, libellée à votre nom et adresse.**

Attention ! tout dossier incomplet ou illisible ne pourra pas être traité et sera retourné au demandeur